



**Avis important
concernant la participation
à l'Assemblée Générale du 30 avril 2020**

Dans le contexte actuel de l'épidémie de coronavirus et conformément aux dispositions prises par le gouvernement pour essayer de freiner la circulation du virus, l'Assemblée générale de STEF devrait en effet se tenir hors la présence physique des actionnaires.

Vous êtes invités en conséquence à exprimer votre vote soit par courrier postal soit par voie électronique à l'adresse suivante ct-assemblees@caceis.com.

Vous pouvez aussi donner pouvoir au président.

Il ne convient pas dans ce contexte d'effectuer une demande de carte d'admission ni de donner mandat à un tiers.

Vous êtes invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site www.stef.com qui comporte les documents prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce et qui sera mis à jour pour préciser les modalités définitives de participation à l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2020.